

Que propose le Livre blanc en matière de renseignement ?



Composante majeure de la fonction « connaissance et anticipation », le renseignement est l'un des « fils rouges » du Livre blanc, qui, pour la première fois, propose **une démarche d'ensemble, systématique et à long terme** dans ce domaine.

Le renseignement est l'un des éléments clé qui permet à notre pays de disposer d'une **autonomie stratégique**, c'est-à-dire une autonomie d'appréciation, de décision et d'action, et de préserver son **initiative stratégique**. Le renseignement permet aux **décideurs**, politiques et militaires, au niveau central comme sur les théâtres d'opérations, de disposer des éléments indispensables à l'éclairage de la prévision et de l'action.

Le Livre blanc souligne la nécessité d'un renforcement systématique de nos moyens de renseignement dans le cadre d'**une planification d'ensemble**, mise en oeuvre selon quatre axes :

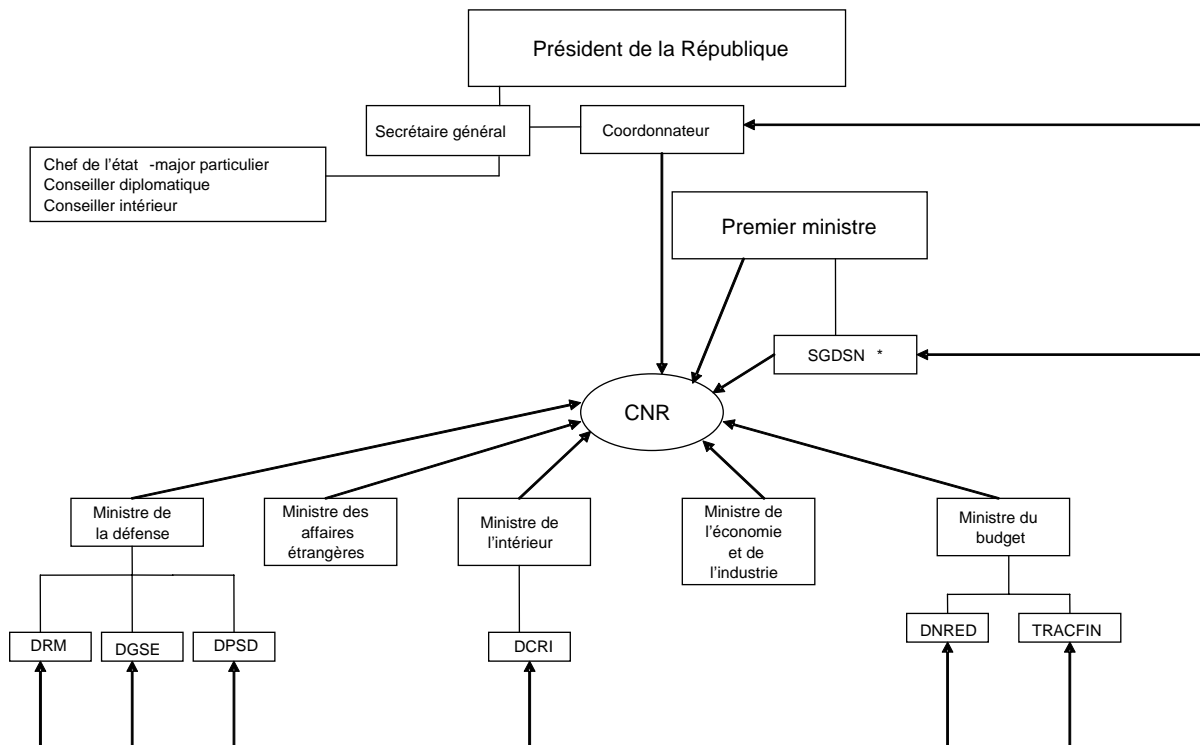
1. **L'amélioration des ressources humaines** se traduira par une attention renforcée au **recrutement**, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, au développement de **filières spécialisées**, au déroulement des **carrières** et à la **formation**, avec notamment la création d'une **académie du renseignement**. Parallèlement, un effort sera porté sur le **renseignement de source humaine**, qui devra être mis en adéquation avec la hiérarchisation de nos priorités géographiques.
2. **La mise à niveau et le développement de nos moyens techniques** sont indispensables. Ils impliqueront un effort important, dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans le domaine de l'imagerie (satellites, capteurs embarqués sur avions, drones, etc.) et de l'écoute (satellites, stations terrestres, bâtiment de la Marine, capteurs embarqués sur avions, drones, etc.). **L'espace fera l'objet d'un effort spécifique**, avec un **doublé de ses crédits annuels** sur la période du Livre blanc (ces crédits s'élèvent à 380 millions d'euros en 2008).
3. **La rénovation du pilotage et de la coordination des services de renseignement** se traduira par la mise en place du **Conseil national du**

renseignement. Présidé par le Président de la République, ce conseil fixera les orientations aux services de renseignement, répartira les objectifs et rendra les arbitrages nécessaires. Parallèlement, le **coordonnateur national du renseignement** sera le point d'entrée des services de renseignement auprès du Chef de l'Etat.

4. **Un nouveau cadre juridique** définira l'exercice des missions des services de renseignement et les modalités de la protection du secret de la défense nationale.

Parallèlement, une plus grande information et implication du Parlement sera assurée à travers l'action de la **délégation parlementaire au renseignement**. En outre, le contrôle externe de ces activités sera assuré par des autorités administratives indépendantes compétentes, en particulier la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité et la Commission de vérification des fonds spéciaux.

Une nouvelle organisation du renseignement



* Secrétariat du CNR et des groupes permanents inter-services

Les services de renseignement en France

Le renseignement est structuré en France autour de plusieurs services complémentaires :

- **deux services à compétence générale** : la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui est chargée de la recherche et de l'exploitation du renseignement à l'extérieur du territoire national, et la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), dont l'activité de renseignement et de police judiciaire est tournée vers le territoire national ;
- **quatre services spécialisés** : deux services qui viennent en appui du ministre de la défense et des forces armées - la Direction du renseignement militaire (DRM) et la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) - et deux services spécialisés sur les questions douanières et financières : la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et le service « Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins » (TRACFIN).

Au total, quelques 12 000 hommes et femmes travaillent directement au sein des services de renseignement. De plus, des unités militaires spécialisées de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air remplissent des missions de renseignement d'intérêt militaire ; elles emploient 4 000 hommes.

Le renseignement économique relève des services de renseignement à compétence générale et des services plus spécialisés sur ce secteur (DNRED et TRACFIN). Leur activité doit être distinguée de ce que l'on appelle l'« intelligence économique », qui est fondée exclusivement sur l'exploitation de l'information émanant de sources ouvertes.